



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du VENDREDI 28 MAI 2021

**Date de la convocation** : 21 mai 2021

Étaient présents : Monsieur CROTEAU Régis Maire, M. FURON Jean-Marc, Mme MONTMORENCY Patricia et M. GUILLEMETTE Olivier Adjoints au Maire, et Mmes et Mrs BUREL Stéphanie, CHOPIN Élodie, ENOUF Guy, LEGRIGEOIS Céline, MICHELLAND Pierre, MILLE Didier, VANDERMERSCH Thomas et VERNHET Guy ; Mme ENAULT Alexandra est arrivée à 20h47.

Étaient absentes : Mme RAULINE Alexandra représentée par M. GUILLEMETTE Olivier et Mme TIZON Sophie représentée par M. MILLE Didier ;

Madame Elodie CHOPIN a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

### **1°) Assainissement collectif / Délégation de service public / Choix du concessionnaire et approbation du contrat**

Le Conseil municipal a décidé à l'unanimité, de confier la délégation du service public d'assainissement collectif à la société SAUR pour une durée de 12 ans.

### **2°) Assainissement collectif / tarifs**

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de fixer le montant de la redevance d'assainissement, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021, comme suit :

- Part fixe collectivité, abonnement annuel : 44,60 € HT (tarif actuel : 44.50 € HT)
- Part variable collectivité, prix au m3 : 0,40 € HT (tarif actuel : 0.37 € HT / m3)

En raison de la nouvelle tarification du délégataire négocié dans le cadre du contrat d'affermage assainissement, cette revalorisation n'a aucun impact pour l'abonné.

### **3°) Assainissement collectif / assujettissement à la TVA**

Dans le cadre d'une délégation de service public, le service d'assainissement collectif étant assujetti de plein droit à la TVA, le Conseil municipal a validé ce principe à compter du 1er juillet 2021.

### **4°) Assainissement collectif / amortissement des biens et des subventions**

Le Conseil municipal a décidé à l'unanimité d'amortir les biens et les subventions sur une durée de 50 ans.

### **5°) Tarifs communaux 2022**

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité les tarifs communaux 2022.

### **6°) Crise sanitaire / loyer bar-brasserie du bâtiment commerce**

Depuis le 19 mai, le bar-brasserie est autorisé à ouvrir sa terrasse à mi-jauge. Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de prolonger la période d'abaissement du loyer du bar-brasserie et de l'exonérer de 50 % de ce loyer jusqu'au 30 juin 2021.

### **7°) Contrat de relance et de transition écologique – CRTE**

Dans le cadre du CRTE, le Conseil municipal a décidé d'inscrire les projets suivants :

- Construction d'une Médiathèque (750 000€ HT) - Travaux 2022 ;
- Aménagement et construction de locaux pour les ateliers Municipaux (500 000€ HT) ;

- Construction de vestiaires de football (500 000€ HT) ;
- Construction d'un Pumptrack (150 000€ HT) ;
- Aménagement de sécurité de la rue St Martin des bois, accessibilité PMR, piste cyclable (170 000 € HT) ;
- Création d'une voie douce chemin de la Rivière, voie cyclable, (100 000€ HT) ;
- Réaménagement et accessibilité PMR du cimetière (100 000€ HT).

#### **8°) Communauté de communes Cingal-Suisse Normande / Modification des statuts / Mobilité**

Monsieur le Maire a rappelé au Conseil municipal les modalités de la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM) visant à améliorer l'exercice de la compétence d'autorité organisatrice de la mobilité (AOM) en la généralisant à l'ensemble des communautés de communes. Dans le cas d'une non-prise de compétence Mobilité par la Communauté de communes Cingal-Suisse Normande, la Région Normandie devient autorité organisatrice de mobilité sur le territoire de la CDC à partir du 1er juillet 2021.

La communauté de communes Cingal-Suisse Normande s'est positionnée favorablement sur la prise de la compétence « mobilité ».

Le conseil municipal a décidé par treize voix et deux abstentions de refuser le transfert de la compétence « Mobilité » au profit de la Communauté de communes Cingal-Suisse Normande.

#### **9°) Lotissement de la Vallée / vente du lot 3**

Le Conseil Municipal a accepté à l'unanimité de vendre le terrain n°3 à Monsieur et Madame Jean Montmorency au prix de 50 000.00 € TTC conformément à l'avis du Domaine.

#### **10°) Lotissement de la Vallée / Vente du lot 4**

Le Conseil Municipal a accepté à l'unanimité de vendre le terrain n°4 à Monsieur et Madame Frédéric Burel au prix de 42 000.00 € TTC conformément à l'avis du Domaine.

#### **11°) Convention d'occupation du cabinet médical / annule et remplace**

Le Conseil Municipal a unanimement autorisé Monsieur le Maire à signer une convention d'occupation partielle et précaire du cabinet médical (ex-bureau de Poste) avec Madame Léa PHILIBERT ostéopathe, à raison de 3 jours et ¼ à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

Le Maire  
Régis CROTEAU

